

REPRISE DES TRAVAUX.

Représentants de la municipalité :

Mr Patrick Roussiès : adjoint en charge de la culture et du patrimoine.

Maître Antoine Alonso Garcia : avocat de la ville.

Mr Olivier Javerliat : directeur du patrimoine bâti.

Mr Alain Narcyz : directeur général des services.

Mr Javerliat s'attache à présenter la reprise des travaux sur l'orgue et la basilique.

-Travaux sur l'orgue.

Il est rappelé que l'orgue est classé monument historique et que pour toute intervention la consultation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles est nécessaire.

Une subvention d'état de 1 700 000 € est toujours d'actualité sous les conditions suivantes :

- Consultation de la DRAC pour le démontage de l'orgue et nomination par celle ci d'un technicien référencé.

Au cours de l'été 2013 une consultation a été réalisée et un technicien (Mr Roland Galtié) a été nommé fin Septembre.

Il en ressort qu'il faut modifier l'échafaudage actuel qui sert de contrepoids pour démonter l'orgue. Ceci entraîne la nécessité de présenter plusieurs scénarios de réfection à la Commission Nationale des Monuments Historiques. Cette étude dure 6 mois et regroupe différents volets (historique...). On y apprend que l'orgue date de 1891 modifié en 1905 pour une raison qui reste à définir, que la façade en étain a été réquisitionnée lors de la 1^{er} guerre mondiale par les allemands. Cette façade a été refaite en aluminium en 1950. En 1960, 75% des jeux ont été remplacés et les deux orgues désaccordés. Ce n'est qu'en 1990 que les deux orgues seront raccordés.

La CNMH a nommé le 17 Octobre 2013 un rapporteur qui présentera le dossier d'étude des scénarios réalisé par Mr Galtié. Mr Galtié a débuté son étude le 19 Octobre accompagné de 4 personnes en association avec la municipalité sur le plan matériel et humain par la mise à disposition d'un électricien permettant la remise en route d'un moteur de l'orgue. L'étude sera prête le 20 Novembre en 1 mois au lieu de 6 puis transmise à la CNMH.

Le 4 Décembre l'étude sera présentée à la CNMH et un scénario sera retenu.

Le 5 Décembre le choix sera réalisé et Mr Galtié pourra donc démarrer le dossier de consultation.

Le 15 Janvier 2014 rendu du DCE qui comportera :

- une tranche ferme : démontage et stockage de l'orgue.
- Une tranche conditionnelle : remontage de l'orgue.
-

Du 15 Janvier au 15 Mars : période d'appel d'offres.

18 Mars : ouverture des plis.

8 Avril : CAO.

Début Mai : nomination de l'entreprise.

Juin 2014 : démontage de l'orgue.

Travaux sur la basilique.

Un avenant a été signé avec la maîtrise d'œuvre (cabinet d'architecte Etienne Sintive) sur les modalités de la confortation des travaux déjà entrepris.

- La région proroge la subvention de 500 000 €.
- L'état proroge la subvention de 1 700 000 € .
- Pour mémoire la municipalité a déjà engagé 4 000 000 €.

En Juin 2013 1^{er} réunion tripartite (maîtrise d'œuvre, ville, DRAC) pour une validation technique des procédures.

Septembre 2013 2nd réunion tripartite pour validation technique des procédures.

Rencontre avec la société d'échafaudages ULMA afin d'étudier la modification à effectuer pour permettre le démontage de l'orgue. L'aspect financier est aussi abordé.

Un relevé complémentaire de la basilique a été réalisé qui distingue l'expertise et les travaux d'entretiens. Ces travaux constitueront le Dossier Complémentaire d'Expertise.

Le 30 Janvier 2014 le DCE sera rendu, il comportera :

Une tranche ferme correspondant aux travaux de confortation.

Des tranches conditionnelles.

Du 30 Janvier au 30 Mars temps d'appel d'offres.

1^{er} Avril ouverture des plis.

Le 23 Avril : CAO.

1^{er} quinzaine de Mai : notification.

Juin : démontage de l'orgue.

Juillet : démarrage des travaux.

Aspect juridique.

Maître Alonso Garcia rappelle qu'avant toute reprise des travaux il fallait qu'un accord soit conclut entre les différents protagonistes qui avaient pris l'habitude de se 'renvoyer la balle ' par avocats interposés. Au cours de l'année 2013 convaincu de changer d'avocat la maîtrise d'œuvre reprend une discussion constructive conduisant à poursuivre la réflexion sur la poursuite des travaux.

Par contre les travaux n'étant pas toujours réceptionnés le chantier restait sous la garde de la société CAZEAUX. Or le 30 Août la société CAZEAUX a été déclarée en cessation de paiement. Cette évolution a permis à la municipalité de reprendre la main ce qui s'est traduit par exemple par l'élimination des arbres. Par contre l'aspect financier n'est pas réglé.

La société KELLER est toujours partie prenante du projet. Ce n'est pas la méthode du « jet Grounding » qui est en cause mais sa mise en œuvre par un sous traitant.

Depuis Décembre 2013, à la demande de Mr Béliaire des éléments de mesure sont implantés dans le clocher. Le rendu des résultats sera donné au printemps 2014.

La reprise des travaux reste confié à la société KELLER, c'est la seule qui s'est présentée, elle sera toutefois chapoter à la demande de la DRAC par un bureau d'étude.

A la demande d'une protection des stalles, de l'orgue de chœur, des tableaux il est répondu qu'un état des lieux est prévu.

A la demande du plafond d'assurance il est répondu que la ville est couverte à concurrence de 3 000 000 €.

Une date de réouverture ne peut être donnée, de même suite aux travaux de confortation, il sera obligatoire de faire passer la commission de sécurité.

